

## **Républicanisme, communs et droit à l'existence – Colloque I** **Université de Barcelone, 15-17 de novembre de 2018**

*Grup de Recerca en Ètica Economicosocial i Epistemologia de les Ciències Socials (GREECS-Universitat de Barcelona), avec le soutien du Centre Européen des Études Républicaines (CEDRE), les Laboratoires ERIAC et GRHis de l'Université de Rouen et EnCommun (AFD)*

### **Présentation du projet**

Ce projet vise à articuler les problématiques du républicanisme, des communs et du droit naturel à l'existence qui forment trois objets de recherche distincts et disciplinairement cloisonnés, ce qui tend à affaiblir leur portée théorique et politique.

En philosophie politique, le républicanisme repose sur le principe de liberté comme non-domination qui a été d'abord identifié dans l'histoire de la pensée républicaine, puis largement investi sur le plan de la théorie politique, plus rarement sur celui de l'économie politique.

Un *commun* désigne un dispositif constitué d'un bien commun adossé à des règles qui en définissent l'usage et à une assemblée qui l'administre. Il renvoie à l'idée d'une propriété partagée.

Le droit à l'existence s'inscrit dans la tradition du droit naturel selon laquelle la raison d'être des sociétés humaines réside dans la garantie du droit à l'existence matérielle et politique de ses membres. La tradition du droit naturel repose sur le principe de liberté comme réciprocité. Le droit à l'existence renvoie en particulier aujourd'hui aux pratiques démocratiques étudiées par les historiens de la Révolution française, qui fut le moment d'une apogée du courant du droit naturel, suivi d'une rupture violente avec ce courant, dont le vocabulaire fut détruit méthodiquement au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Est-il possible et souhaitable de concevoir la logique des communs et le droit à l'existence comme des moyens de réaliser les conditions matérielles et symboliques de la liberté républicaine ? D'une part, en effet, les pratiques, actuelles et passées, de communs reposent-elles toujours implicitement sur le souci de minimiser la domination ? Si ce n'est pas le cas, comment reconfigurer la théorie des communs de manière à en faire un tel vecteur de protection dans la république ? D'autre part, comment articuler théoriquement le droit à l'existence qui, selon la lecture standard, reconduirait à la sphère des droits naturels de l'individu, à une philosophie politique normative qui tend à penser la liberté républicaine comme l'effet d'institutions protectrices des citoyens ? Où situer le droit à l'existence dans la théorie des droits fondamentaux, et notamment des droits sociaux ?

Enfin, en quoi la connaissance historique des discours et des processus sociaux relatifs à ces concepts de communs et de droit à l'existence permet-elle de penser une république inclusive pour le présent ? Ces discours passés sont-ils transposables dans les champs académiques contemporains ? Moyennant quels ajustements ? Ces pratiques peuvent-elles être reproduites, ou adaptées, dans les systèmes juridiques et économiques des sociétés contemporaines ?

Ce colloque international et pluridisciplinaire (économie, histoire, philosophie politique, philosophie du droit, science politique, sociologie, anthropologie, etc.) en deux temps (Barcelone en 2018 et Rouen en 2019) vise à réunir des spécialistes de domaines différents mais partageant des problématiques communes, afin de consolider un réseau au sein duquel concevoir des outils théoriques et pratiques pour les sciences sociales et l'action politique.

### **Objectifs du colloque de Barcelone**

Cette rencontre prendra la forme d'ateliers au cours desquels se retrouveront les initiateurs barcelonais et français du projet. Ces ateliers rassembleront des chercheurs (en particulier du laboratoire GREECS de l'Université de Barcelone) et des acteurs politiques engagés dans les mouvements sociaux et/ou à la mairie de Barcelone, qui est dirigée par « Barcelone en commun ».

Certains de ces acteurs sont également des universitaires, comme Gerardo Pisarello, maire adjoint en charge du travail, de l'économie et de la planification, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Barcelone et membre du GREECS.

Chacun des participants exposera les éléments fondamentaux de ses recherches. Il s'agira d'en faire connaître la nature et les objectifs afin d'identifier les intersections, les lignes de partage et de collaboration entre les différents membres du réseau.

Les ateliers serviront à fixer les thématiques du « colloque retour », qui se tiendra un an plus tard à Rouen, au cours duquel seront présentés des textes aboutis, qu'ils soient individuels ou collectifs. Les axes de travail concerneront la liberté comme non-domination et son rapport avec les communs ; l'analyse d'expériences historiques et/ou actuelles de « commoning » et de dispositifs institutionnels républicains les intégrant ; la normativité du droit à l'existence et ses possibles institutionnalisations ; l'allocation universelle ; le républicanisme et le droit au travail ; la rémunération des « commoners » ; l'idéologie propriétaire et le droit à l'existence ; la propriété conçue comme un fidéicommiss ; les économies politiques républicaines. Aucune période et aucun espace ne sont exclus. Les pratiques populaires, les expériences politiques et militantes, les travaux théoriques sont concernés. Les liens passé-présent seront privilégiés.

## **Programme**

### Jeudi 15 novembre

15:30h : Accueil et présentations.

16h-19h : Pour une république des communs. Intervenants :

- Jordi Mundó: “Commons, Property Rights and Political Freedom as Fiduciary Relationships”
- Christopher Hamel: “Communs, biens communs et l'idéal républicain de la liberté. Remarques conceptuelles et normatives”
- Julio Martínez-Cava Aguilar: “‘To continue and enrich the traditions of Fraternity and Liberty’. The republicanizing view of History in E.P. Thompson”
- Bru Laín: “Republican Freedom, Fiduciary-Institutional Designs, and the Case of Common Property”
- Yannick Bosc: “Le droit à l'existence matérielle et politique. Générer une république conçue comme un commun”

### *Diner en ville*

### Vendredi 16 novembre

9h-12h : Des communs pour le droit à l'existence, un droit à l'existence pour les « commoners ».

Intervenants :

- Benjamin Coriat: Titre à préciser
- Edgar Manjarín: “The victory of a principle: the democratic critique of wage labour and the Commons' sense of right”
- Bruno Carballa: Titre à préciser
- Sebastià Riutort: “De la relación público-asociativa en la ciudad: gestión-propiedad de recursos y garantía de derechos”
- Fabienne Orsi: “Que peut le droit à l'existence pour les communs aujourd'hui ? Une question à partir du cas de délitement de la *respublica* à Marseille”

## *Déjeuner à l'Université de Barcelone*

16h-19h : Rencontre avec des acteurs de Barcelona en Comú et des mouvements sociaux pour les communs au centre de gestion communautaire « La Lleialtat Santsenca ». Avec la présence de Mauro Castro et Marc Dalmau.

## *Diner en ville avec les mouvements sociaux*

### Samedi 17 novembre

9h-12h : Le droit à l'existence dans la république. Intervenants :

- Florence Gauthier: “Pourquoi « l'économie morale » peut-elle se transformer en « économie politique populaire » ?”
- Daniel Raventós: “Basic Income: Not Charity, but Justice (and How to Finance It)”
- Ricardo García Manrique: “El mínimo vital: una cuestión de derechos civiles y de tribunales”
- Pablo Scotto: “The right to existence, the right to work and socialism today”
- David Casassas: “The right to existence as pre-distribution (yesterday and today)”

12:30h-13:45h : Conclusions et discussions en préparation de la réunion de 2019.

## *Déjeuner en ville*

### **Indications organisationnelles**

Sauf la rencontre avec les acteurs de Barcelona en Comú et des mouvements sociaux, toutes les séances du colloque auront lieu à la Salle 1103 du Bâtiment 690 de la Facultat d'Economia i Empresa de l'Universitat de Barcelona – Avinguda Diagonal, 690, métro « Palau Reial ».

Langues officielles de toutes les séances : anglais, français et espagnol.

Les présentations des intervenants ne dépasseront pas les 20-25 minutes afin de dégager du temps pour des débats substantifs en profondeur.